



LE MOT DU MAIRE

AGENDA

19 Janvier
Loto des Ecoles
à 14H30
Organisé par l'APE

25 Janvier
Assemblée Générale
LOS AINATS

29 Janvier
Médiathèque
Atelier Réseaux Sociaux
15h00

1er Février et 7 Mars
Rockn' Co
Stages + soirées dansantes

1er Mars
Concert EDM
Rencontres d'Orchestres

15 Mars et 22 Mars
Elections Municipales
(heures d'ouverture des
bureaux de votes non
précisées à ce jour)

Déchets Verts
21 Janvier
4 et 18 Février
3-10 et 24 Mars

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Gérard LARROY, au mois de novembre.

"Gégé", comme l'appelait ses copains, a occupé à divers titres une place importante dans notre commune.

En tant qu'élu, il a été aux côtés de Pierre SICRE un acteur majeur du réveil de Sainte-Foy d'Aigrefeuille et de son expansion.

Adjoint au maire pendant trois mandats, de 1977 à 1995, en charge des travaux et de l'urbanisme, il a supervisé, notamment, la construction de la salle des fêtes, du groupe scolaire, des vestiaires du foot, de l'atelier, la réparation du clocher de l'église et a été partie prenante dans l'élaboration des premiers plans d'aménagement: les Bruges, les Lac I, Lac II, Lac III.

Passionné de sport, il s'est investi dans de multiples disciplines - le foot, le tennis, la randonnée, le ski... - qu'il pratiquait en même temps qu'il exerçait au sein des associations locales, qu'il avait contribué pour la plupart d'entre elles à mettre en place, les responsabilités les plus importantes, y compris la présidence.

Par dessus tout il avait un esprit fédérateur.

Il a créé l'Union Sportive de Sainte-Foy d'Aigrefeuille, "l'USSFA" pour qu'il y ait entre toutes les associations un lien, une ambiance, un esprit unitaire, dépassant les clivages: cela a apporté une remarquable dynamique, dans laquelle régnait une franche camaraderie.

D'un naturel jovial, généreux, il a passé son temps à servir les autres et à donner un coup de main un peu à tout le monde, souvent avant qu'on le sollicite. Il participait à toutes les manifestations du village: fête, feu de la Saint-Jean, pouletade, lotos...c'était quelqu'un sur qui on pouvait compter. En quelque sorte il nous a donné la juste mesure de ce que doit être sur le plan humain et social la vie d'un village.

A travers les évolutions de la modernité qui a tendance à nous couper les uns des autres, nous nous efforçons de suivre malgré tout son exemple.

Merci Gégé.

Le Maire,
Daniel RUFFAT



2020

Bonne
& heureuse
Année!



MEILLEURS VŒUX 2020

Le Maire et le conseil municipal vous souhaitent leurs meilleurs vœux en cette nouvelle année.

NOUVEAU SERVICE - Accès au droit - Consultation d'un avocat



Nous vous informons de l'organisation de consultations gratuites d'avocats pour les habitants de Sainte-Foy d'Aigrefeuille.

Si vous avez des questions ou des difficultés dans les domaines du droit de la famille, droit de la consommation, droit bancaire, droit de la responsabilité civile, droit du préjudice corporel, droit civil général, droit du travail, droit de la sécurité sociale, droit commercial, droit de la responsabilité.

Appelez le secrétariat de mairie au 05 61 83 78 70 pour bénéficier d'un rendez-vous.

ECOLE

Malgré les courriels de Mme la directrice du groupe scolaire Anne Frank aux parents d'élèves, nous constatons un manque de civisme sur le parking.

Rappel :

Le parking des parents d'élèves se situe devant la salle des fêtes. Seuls les parents ayant des enfants à la crèche peuvent se garer devant l'école sur le parking crèche.

Pas de stationnement sur les espaces marqués en zébra et sur les places pour les personnes en situation d'handicap sans carte de stationnement.

Respectez le sens de circulation, la vitesse, le marquage au sol, tout en restant vigilant lors de vos manœuvres.

Merci de respecter ces règles fondamentales du vivre ensemble pour la sécurité de vos enfants.



TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE

Le chantier d'agrandissement suit son cours selon le planning prévisionnel établi pour une livraison prévue à la rentrée 2020.

Malgré les intempéries à répétition qui ont marquées cette fin d'année, le chantier avance à bon rythme.

La prochaine étape est la mise en place d'un étaielement pour le coulage de la toiture plate qui nécessitera 4 semaines de séchage.

Nous remercions les enfants, parents et enseignants pour leur patience et le respect des contraintes de sécurité mises en place aux abords du chantier.



PETITS TRAVAUX DANS LE PARC

Une nouvelle structure d'aire de jeux a été installée dans le parc « Eugène-Maurice FONTANILLES » par les services techniques de la commune. Les enfants ravis, en ont bien profiter pendant les vacances de Noël.



TRAVAUX AU CHEMIN DE LA PALENQUE

Le chantier est achevé, les nouveaux lotissements sont désormais desservis par un double sens de circulation avec terre plein central discontinu et places de parking créant ainsi un ralentissement naturel.

Le chemin de la Palenque est longé par un trottoir piéton d'un côté et d'une voie mixte piétonne et cyclable de l'autre.



DE NOUVEAUX ABRIS BUS FONT LEUR APPARITION



Tout récemment la commune a investi dans l'installation de trois nouveaux abris bus qui sont situés :

- Face au lotissement « Plein Sud »
- Sur l'avenue René Cassin en haut du chemin de la Palenque
- Au lieu-dit « La Gouffie ».



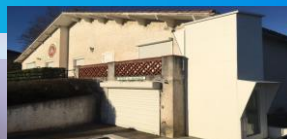
TRANSPORT A LA DEMANDE

Les services de la Communauté de Communes TERRES DU LAURAGAIS nous ont informé le 13 décembre de **modifications importantes sur l'organisation du TAD de Lanta** :

- Suppression des rotations du week-end et suppression de créneaux en semaine (midi et fin de journée)
- Modification du tarif unitaire de transport qui passe de 1 euro à 2 euros.

Ces modifications n'ont pas donné lieu à une concertation préalable avec les équipes municipales et les habitants des 4 communes concernées (Bourg Saint Bernard, Vallesvilles, Saint-Pierre de Lages, Lanta, Sainte-Foy d'Aigrefeuille).

La municipalité a depuis envoyé une note à TERRES DU LAURAGAIS pour tenter de trouver une solution acceptable à ce problème.



ADAPTABILITE - MEDIATHEQUE MUNICIPALE

La médiathèque municipale est désormais accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. L'équipe accueille régulièrement les enfants de la crèche, du groupe scolaire, de la Maison des Assistants Maternels, du Relais d'Assistants Maternels, de l'accueil de Loisirs et jusqu'aux séniors. Son accès y est dorénavant facilité. La médiathèque met en place des animations et expositions tout au long de l'année. En 2019, elle a entre autre reçu Benoît SEVERAC, auteur de romans policiers et de romans pour adolescent à l'occasion de l'exposition sur le polar. Ce rendez-vous a été très apprécié par les visiteurs venus partager ce moment avec lui. Le programme des animations et expositions pour 2020 est présenté sur le site de la médiathèque : <https://mediathequestefoy.fr>
Prochain rendez-vous le 29 janvier dès 15h pour un atelier sur les réseaux sociaux et une rencontre avec un spécialiste à partir de 18h30.

LA FIBRE, ça se précise

L'arrivée de la Fibre optique dans notre commune avance. Le Noeud de Réseau Optique (NRO) annoncé dans le dernier Bulletin Municipal a été posé au centre du village et est en phase d'installation. Deux sites sont à votre disposition pour vous permettre de visualiser le déploiement de la fibre numérique dans votre secteur.

Hautegaronnenumerique.fr et fibre31.fr. N'hésitez pas à les consulter.

Des brochures sont également à votre disposition à la mairie.

Des réunions d'information seront organisées dans le courant de l'année 2020



L'inscription sur les listes électorales, même si elle est obligatoire, relève d'une démarche volontaire de l'électeur qui doit déposer lui-même sa demande d'inscription ou de modification.

Pour voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il faut être inscrit ou avoir demandé son inscription sur les listes électorales de la commune **au plus tard le vendredi 7 février 2020**. En effet, à compter de 2020, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6e vendredi précédant chaque scrutin, soit le vendredi 7 février 2020.

Les personnes concernées sont:

- les nouveaux arrivants sur la commune
- ayant déménagé au sein de la commune (un changement de quartier peut entraîner une nouvelle affectation de bureau)
- ayant acquis la nationalité française, une procédure d'inscription d'office est mise en place pour les personnes obtenant la nationalité française à partir de 2019
- ayant atteint ou allant atteindre l'âge de 18 ans (une procédure d'inscription d'office est mise en place)
- les Ressortissants de l'Union européenne pouvant voter aux élections municipales et européennes.

Les modalités d'inscription

Plusieurs possibilités :

Se présenter soi-même ou par l'intermédiaire d'un tiers dûment mandaté (attestation sur papier libre).

Demander son inscription par courrier, en renvoyant à la mairie le [formulaire CERFA](#) dûment complété et une copie des pièces justificatives mentionnées ci-après :

Déposer son dossier d'inscription en ligne,

en créant son compte sur le site www.service-public.fr qui vous indiquera la marche à suivre. Un service gratuit, facile, sécurisé et accessible en continu.

NB : il s'avère indispensable de disposer des pièces justificatives numérisées pour effectuer cette démarche.

Situation des inscrits d'office à 18 ans :

Les jeunes qui ont procédé à leur recensement citoyen à 16 ans bénéficient d'une procédure d'inscription dite d'office lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans sous réserve de remplir les conditions pour être électeur

Les pièces à produire :

Pour toute demande d'inscription/modification sur la liste électorale, il convient de compléter son dossier des pièces justificatives suivantes :

- ❖ Formulaire CERFA de demande d'inscription dûment renseigné
- ❖ Copie de la carte nationale d'identité recto-verso ou de la double page sur laquelle figure la photo sur le passeport et dont la validité a expiré depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande d'inscription
- ❖ Justificatif de domicile

Êtes-vous bien inscrit ?

consulter le site service-public.fr, "Interroger sa situation électorale".

Ce service en ligne vous indique dans quelle commune vous êtes inscrit pour voter et vous précise l'adresse de votre bureau de vote ou sinon pour plus de renseignements contacter le service Élections de la mairie au 05.61.83.78.70

ETAT-CIVIL

MARIAGES

- 18 Mai RENAUDIN Florian et AUQUE Alicia
- 25 Mai HANUS Renaud et TOURPIN Monique
- 08 Juin HERTZ Frédéric et CRAYSSAC Lucille
- 10 Juin PEREZ Lionel et COUDOUEL Elisabeth
- 15 Juin ROCA Olivier et ALCALDE Jennifer
- 20 Juillet CHEVALIER Renaud et PUECH Sylvaine
- 17 Août MOREIRA Emmanuel et MORGAND Gwénaëlle
- 07 Septembre GARDIN Nicolas et GUILHOT Laura
- 14 Septembre VAL Matthias et SANCERNI Céline
- 21 Septembre RETOURNAT Patrick et MARONIER Oriane
- 28 Décembre FAVRAIS Rebecca et BENETEAU Julien

NAISSANCES

- 26 Mars BUTTIGIEG Logan
- 14 Avril TUR Charlie
- 06 Mai SEIGNAN Diego
- 16 Mai TALIEU Lana
- 16 Mai TALIEU Mael
- 20 Mai DAVID Jade
- 29 Mai MARTINELLI Amaya
- 05 Juin DA SOLLER Gaspard
- 28 Juin MARTIN Romane
- 21 Juin TRINDADE Nina
- 27 Juillet ANGER Valentine
- 31 Juillet GUILBERT Vadim
- 3 Août GUÉ Gabriel
- 13 Août VAL Lïana
- 3 Septembre CHÉREL Alessio
- 11 Septembre HAGOLLE Léo
- 27 Septembre DELTEIL Liam
- 30 Octobre STORIZ Alizée
- 29 Novembre KELLER Sacha
- 2 Décembre TORRES Tiago

DECES

- 11 Septembre CARCELLER José



REGISTRE GRAND FROID

Un dispositif saisonnier « vagues de froid » est mis en place sur notre commune à l'attention des personnes âgées et/ou handicapées résidant à leur domicile qui en font la demande. **Elles sont invitées à se faire connaître à la mairie pour être enregistrées.** Ce recensement constituera un outil précieux en cas de vague de froid exceptionnel pour guider l'action de nos services.

TELETHON



L'association de danse Rock'n Co, et le comité des fêtes par leur aide matérielle ont uni leurs forces pour organiser et animer la soirée du Téléthon, samedi 7 décembre, à la salle des fêtes.

L'intégralité de la recette récoltée a été intégralement reversée à l'AFM Téléthon, soit une somme de 550 €.